



Section		Page
<b>Situations exceptionnelles liées au transport</b>		1 sur 1
<b>Transport – généralités</b>	Date 16 août 2010	Révision 27 janvier 2016
<b>Politique</b>	Le Consortium de services aux élèves de Sudbury reconnaît qu'il peut y avoir des situations exceptionnelles liées à la prestation de services de transport.	
<b>Procédure opérationnelle</b>	<p>Dans de rares cas, le Consortium peut faire des exceptions à la politique sur le transport; ces exceptions doivent être autorisées par la direction générale du Consortium de services aux élèves de Sudbury en collaboration avec la surintendante ou le surintendant des affaires du conseil scolaire concerné. Le Consortium de services aux élèves de Sudbury enverra la confirmation écrite au parent/tuteur indiquant l'exception du transport et de sa durée.</p> <p>Les situations pouvant faire l'objet d'une considération spéciale comprennent, sans s'y limiter :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. un danger imminent signalé par les Services policier, le ministère des Ressources naturelles, la Société d'aide à l'enfance;</li><li>2. le transport accordé en vertu de la clause de droits acquis M04-107; et</li><li>3. d'autres obligations juridiques.</li></ol>	